

Cours de spécialisation en droit de la construction et de l'immobilier – Cours 2023/2024

Description des cas¹

Formulaire destiné aux non-membres de la FSA

Prière de tenir compte des « directives cours de spécialisation en droit de la construction et de l'immobilier », ainsi que des directives qui figurent à la fin de ce formulaire.² Les données peuvent être saisies directement dans les champs du formulaire.³

Délai de remise du formulaire : 15.06.2022

N° de l'affaire ⁴	<input type="text"/>		
Prénom et nom	<input type="text"/>		
Titre de l'affaire ⁵	<input type="text"/>		
V/Réf. interne ⁶	<input type="text"/>		
Ouverte le	<input type="text"/>	Close le ⁷	<input type="text"/>
Éléments marquants de l'affaire ⁸	<input type="text"/>		
État de fait ⁹	<input type="text"/>		

Questions
juridiques
soulevées¹⁰

--

Remarques¹¹

--

Documents¹²

01	
02	
03	
04	
05	
06	
07	
08	
09	
10	

Dans la mesure où vous n'avez pas résolu seul, en votre nom et sous votre propre responsabilité le cas déclaré, veuillez indiquer votre part de travail sur le cas (avec un pourcentage).

Remarques:

%

Date

--

Signature

--

Directives

- 1 Les affaires que vous nous présentez sous forme anonyme constituent la base fondamentale pour statuer sur votre demande d'admission au cours de spécialisation en droit de la construction et de l'immobilier. Ces documents seront également utilisés lors du colloque organisé pour les membres de la FSA qui souhaitent acquérir le titre d'avocat spécialiste FSA en droit de la construction et de l'immobilier (voir art. 15 du Règlement des avocats spécialistes FSA).
- 2 Seul ce formulaire doit être utilisé. Toute indication complémentaire fournie dans un document séparé ne sera pas prise en compte. Limitez-vous à des résumés en utilisant des mots-clés.
- 3 Les champs du formulaire peuvent être complétés et enregistrés sous format numérique avec Acrobat Reader à partir de la version 7.0 ou la version professionnelle d'Adobe Acrobat.
- 4 En commençant par « 1 », attribuez à votre affaire un nombre en l'incrémentant d'une unité pour chaque nouvelle affaire.
- 5 Choisissez un titre évocateur pour décrire votre affaire.
- 6 Indiquez votre référence interne sous forme anonyme (identifiant numérique, abréviation, etc.).
- 7 En tenant compte de votre dernière intervention en qualité d'avocat (et non de la remise de votre note d'honoraires finale), **l'affaire ne doit pas remonter à plus de 3 ans.**
- 8 Énumérez les éléments marquants de l'affaire (premier contact avec votre client, entretiens, étapes procédurales majeures, etc.).
- 9 Présentez l'état de fait en style télégraphique.
- 10 Énumérez tout d'abord une liste des domaines juridiques qui caractérisent l'affaire, puis mentionnez (en utilisant des mots-clés) les questions juridiques qui ont été soulevées.
- 11 Formulez vos remarques quant aux particularités de l'affaire ou mentionnez les liens avec des affaires similaires.
- 12 Enumérez au max. 10 documents susceptibles d'illustrer votre participation active dans l'affaire présentée. Si aucun document ne permet de le faire, indiquez-le dans le champ « Remarques ».

Pour statuer sur votre demande d'admission au cours, la Fédération Suisse des Avocats, la commission spécialisée ou la direction du cours peuvent vous demander de présenter intégralement ou partiellement les documents que vous avez mentionnés ou qui sont en lien avec l'affaire. Les documents devront être remis sous forme anonyme, en surlignant les passages les plus importants. **Ne présentez aucun document matériel sans y avoir été expressément invité.**

En rassemblant vos documents, gardez à l'esprit que la commission spécialisée examinera ceux-ci pour préparer le colloque de l'art. 15 du Règlement des avocats spécialistes FSA.

**Merci de remplir ce formulaire et de le retourner avec l'inscription par courriel à : fachanwalt@sav-fsa.ch
Veuillez utiliser un seul document par cas avec la description suivante :**

Schéma : Nom_Prénom_Titre du cours*_N° du cas.

Exemple : Dupont_Pierre_DCI_2022_06

*Droit du travail = DTrav ; Droit de la construction et de l'immobilier = DCI ; Droit de la famille = DFam ; Droit de la responsabilité civile : DRC ; Droit du bail = DBail ; Droit pénal : DP